

# ROSEMÈRE

À LA **CROISÉE**  
**DES CHEMINS**



ROSEMÈRE

*Une ville en harmonie!*

*A town in harmony!*

Madame, Monsieur,

En décembre dernier, le conseil municipal a adopté un budget équilibré de 27 798 700 \$ en hausse de 2 %, soit un taux pratiquement égal à l'inflation. L'exercice n'a toutefois pas été de tout repos, en raison d'un contexte très difficile marqué par des coupes gouvernementales et d'importantes augmentations des quotes-parts. Notre administration a réduit le taux de la taxe foncière et injecté 1 644 400 \$ provenant des surplus accumulés afin d'atténuer les impacts pour les contribuables rosemérois. Je suis également fier de mentionner que nous avons maintenu les dépenses compressibles à leur plus bas niveau depuis deux ans, soit une diminution de 0,4 % comparativement à une indexation de l'Indice des prix à la consommation de 2 %.

Pour une résidence dont la valeur moyenne atteint 416 100 \$ en 2015, le propriétaire verra généralement son compte de taxes varier de 4,9 %, soit 99 \$ excluant la tarification.

Les faits saillants décrits dans ce dépliant vous permettront de saisir l'ampleur du défi que nous avons relevé et des choix cruciaux auxquels nous sommes confrontés. À ce sujet, les Roseméroises et les Rosemérois seront conviés dans les prochains mois à une consultation publique sur le niveau de services ainsi que sur les priorités d'investissements. Certaines infrastructures sont vieillissantes, alors que la résolution de problématiques de secteurs pourrait exiger des déboursés importants.

Nous entreprendrons avec vous une réflexion sur le rapport taxation-services et investissements. Notre taux de taxe foncière est le plus bas du Québec, mais quelles en sont les conséquences ? Nous devons en outre miser sur la croissance des revenus en favorisant les projets de développement qui s'offrent à nous, dans le respect du caractère champêtre de Rosemère. Nous créerons également un comité de travail qui révisera les coûts et la performance de l'organisation municipale. Il examinera la pertinence des services, le niveau de service souhaité ainsi que l'optimisation des activités municipales.

Ces enjeux seront scrupuleusement analysés, et soyez assurés que vous aurez votre mot à dire afin que Rosemère protège son excellente santé financière et continue de se démarquer par sa qualité de vie exceptionnelle.

La mairesse,  
Madeleine Leduc

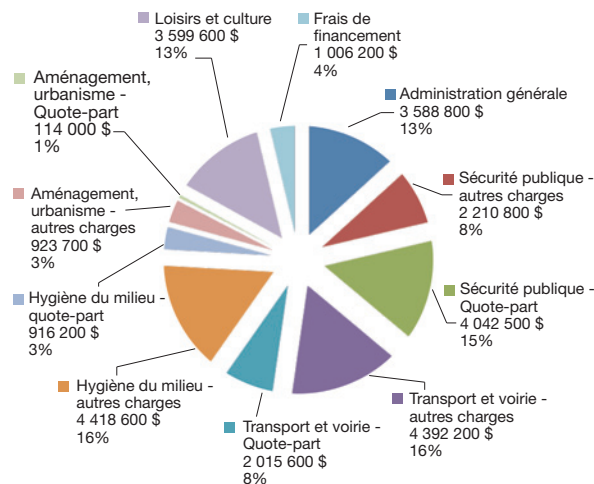
# BUDGET 2015 :

## FAITS SAILLANTS

### HAUSSES IMPORTANTES DES QUOTES-PARTS REPRÉSENTANT 956 200 \$

- Régie intermunicipale de police de Thérèse-De Blainville : 6,1 %.
- CIT Laurentides (transport collectif) : 56,9 %.
- MRC de Thérèse-De Blainville et CLD : 6,8 %.

### RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



### PACTE FISCAL TRANSITOIRE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS 2015

- Réduction du remboursement de la taxe de vente du Québec de 62,8 % à 50 %, représentant un manque à gagner de 112 500 \$ auquel nous devons ajouter 560 000 \$ de l'an passé.
- Coupes dans différents transferts gouvernementaux et abolition du transfert concernant le financement des équipements métropolitains.

### NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

- Augmentation moyenne des valeurs inscrites de 13,6% (évaluateur indépendant).
- Réduction du taux de la taxe foncière résidentielle de 0,5500 \$ à 0,5082 \$ par 100 \$ d'évaluation, l'un des plus bas au Québec.
- Réduction du taux de la taxe non-résidentielle (commerçants) de 1,6609 \$ à 1,5351 \$.

### UNE MINCE MARGE DE MANOEUVRE

- Ponction de près de 80 % dans les surplus générés par une gestion serrée.
- Pour équilibrer le budget 2015 : 1 644 400 \$ puisé à même les surplus accumulés.

### AJUSTEMENTS DE LA TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

- Augmentation de la tarification de l'eau potable de 135 \$ à 170 \$ par unité (nouvelle méthode de calcul du gouvernement).
- Tarification différente pour toute consommation excédant 50 000 gallons.
- Nouveau programme d'aide au maintien à domicile des propriétaires de 67 ans et plus : subvention annuelle de 50 \$ applicable à la tarification de l'eau potable.

### PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2015

- Réfection de la rue Northcote, entre les rues Cedar et Rose-Alma (sera réalisé uniquement si la Ville reçoit une subvention).
- À la demande de la Ville de Boisbriand, nous procéderons à la réfection d'une partie de la montée Sanche, en plus de travaux d'asphaltage, de bordures et de trottoirs sur le chemin de la Grande-Côte, entre la montée Sanche et le boulevard Labelle.

## QUAND ET COMMENT ACQUITTER SON COMPTE DE TAXES ?

### ÉCHÉANCES

- Comptes de taxes inférieurs à 300 \$ : échéance le 2 mars 2015
- Comptes de taxes de 300 \$ et plus : quatre versements égaux

2 mars 2015  
4 mai 2015  
2 juillet 2015  
2 septembre 2015

### MODES DE PAIEMENT

- Paiement dans la plupart des institutions financières.
- Internet : entrer le numéro de référence de 18 chiffres qui suit le no SIPC 488 inscrit sur vos coupons de paiement, car des changements ont été introduits en 2015.
- Par la poste : inscrire le numéro de client sur le chèque, ce dernier se trouve en haut à droite sur chacun de vos coupons de paiement.
- Au comptoir de l'hôtel de ville : au 100, rue Charbonneau ou dans la boîte aux lettres extérieure de l'hôtel de ville.

Aucun état de compte ne sera envoyé dans l'année et des intérêts au taux de 18% seront facturés sur les sommes exigibles.

Pour information :  
Service des finances  
450 621-3500, poste 1222.